



## Code de vie de GymnO Lanaudière

### La dynamique du camp de jour

Votre enfant doit participer activement aux activités organisées par l'équipe d'animation du camp de jour. De plus, il doit pouvoir évoluer dans le ratio offert par l'organisme, soit d'un moniteur pour 5 jeunes. Votre enfant peut avoir besoin d'aide lorsqu'il mange, se change pour la piscine, etc. Toutefois, étant donné le nombre d'enfants au camp de jour et les besoins particuliers de chacun, votre enfant doit être en mesure d'évoluer selon le ratio précédemment mentionné. Il ne doit donc pas nécessiter la présence permanente d'un moniteur pour lui permettre de bien fonctionner, car cela empêcherait ce moniteur de répondre aux besoins des autres jeunes présents dans son groupe.

### Les comportements attendus

Votre enfant doit être en mesure de **demeurer en tout temps** dans les **limites physiques du lieu où se déroule le camp (dans l'école)**. De plus, il doit **faire preuve de respect** envers toutes les personnes qui sont présentes au camp de jour (enfants, parents, moniteurs, coordonnateurs, professionnels, etc.). Il est important de mentionner **qu'aucune manifestation de violence physique et verbale ne sera tolérée**. Ceci inclut les gestes et paroles intimidants (menaces et menaces de mort) envers les autres enfants qui fréquentent le camp de jour. Votre enfant ne doit pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp de jour, de l'école, du parc ou de la piscine.

En ce qui concerne les comportements mentionnés ci-haut, il se peut qu'ils puissent arriver de façon exceptionnelle dans un contexte précis. Dans ce cas, nous allons avoir recours aux outils d'interventions mentionnées ci-bas afin d'aider votre enfant à s'épanouir à GymnO. Il importe toutefois que votre enfant ne présente ces comportements sur une base régulière, voir quotidienne, car nous ne sommes pas outillés pour répondre à ces besoins (voir la section : *Il est difficile d'accueillir un enfant qui ...*). Si c'est le cas, nous allons vous orienter vers une ressource davantage spécialisée.

La direction du camp de jour se réserve le droit de mettre fin au camp de votre enfant si ses agissements causent des préjudices auprès des autres enfants qui fréquentent notre camp et si nous venons à la conclusion que nos activités et nos installations ne sont pas adaptées aux besoins de votre enfant afin d'assurer sa sécurité.

### Avant d'arriver à retirer un enfant des activités de GymnO, nous avons recours aux outils d'interventions suivants :

1. Discussion avec la coordonnatrice et/ou la direction du camp de jour avec le parent pour cibler et identifier les problématiques et trouver des pistes de solution;
2. Rencontres d'équipe et mise en place d'interventions spécifiques, selon les capacités de l'organisme, à l'enfant et suivi des résultats;
3. Communication avec le parent tout au long du processus. Il est possible que le parent ait à venir chercher son enfant dans les plus brefs délais au besoin;
4. Chaque enfant est différent, chaque situation est différente; la gestion des retraits se fait cas par cas. Une évaluation au cas par cas sera dûment complétée;
5. Pour une infraction jugée grave, la direction se réserve le droit de donner une sanction qui tiendra compte de la gravité du geste, et ce, sans nécessairement suivre la gradation des étapes avant de retirer un enfant des activités de GymnO.

Il est à noter que la décision est prise de concert avec l'équipe d'animation sur le terrain ainsi que la direction. Lorsqu'un enfant est retiré d'un programme de GymnO, la porte n'est pas fermée définitivement. Il est envisageable que l'enfant puisse cheminer et éventuellement surmonter les difficultés qui l'empêchent dans le moment de bénéficier des activités de GymnO. Si GymnO ne convient tout simplement pas aux besoins de l'enfant, nous tenterons d'orienter le parent vers d'autres ressources.

### Il est difficile pour nous d'accueillir un enfant qui ...

- Qui refuse d'obéir aux consignes malgré les moyens mis en place par l'équipe d'animation;
- Qui ne comprend pas les consignes verbales;
- Qui ne participe pas à nos activités (par manque de participation, d'intérêts ou par opposition (provocation ou passive));
- Qui n'évolue pas dans le ratio que nous offrons, soit d'un moniteur pour cinq enfants;
- Qui démontre un comportement agressif ou violent (gestes et paroles);
- Qui peut blesser un autre enfant ou une monitrice par son agressivité (exemple : qui donne des coups, qui mord, qui lance des objets, etc.);
- Qui doit être mis souvent en retrait du groupe;
- Qui brise du matériel, de façon volontaire et/ou répétitive;
- Qui fugue ou qui tente de se sauver;
- Qui demande des arrêts d'agir ou des mesures contraignantes.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Titulaire de l'autorité parentale